

Saint-Ludger, Région de Mégantic

La Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic souligne l'installation de nouveaux luminaires de rue aux DEL ambre, respectueux du ciel étoilé, de la santé humaine et de l'environnement

Notre-Dame-des-Bois, le 12 mars 2014 - Les responsables de la réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic (RICEMM), qui englobe les MRC du Granit et du Haut-Saint-François ainsi que la Ville de Sherbrooke, sont très heureux d'annoncer l'installation de luminaires respectueux du ciel étoilé, de la santé humaine et de l'environnement dans la municipalité de Saint-Ludger, à 75 km du mont Mégantic.

Ces nouveaux luminaires permettent de bénéficier des avantages de la technologie DEL (efficacité énergétique, contrôlabilité, durabilité), tout en respectant les principes d'éclairage favorisés par la RICEMM et ses partenaires, soit un éclairage mieux orienté, moins intense, à période contrôlée et dans des teintes ambrées.

Ces luminaires StreetView de Philips, munis de DEL ambres 1800 K, sont doublement innovateurs. D'abord, ils émettent une couleur optimale minimisant la lumière bleue nocturne et ses impacts sur le ciel étoilé et la santé. Ensuite, leur programmation en usine permet une réduction graduelle de 50% de leur intensité à minuit, puis un retour en pleine puissance à 6h du matin. Ces caractéristiques contribuent simultanément à réduire les coûts d'énergie, à préserver le ciel étoilé, à protéger les organismes des impacts de la lumière bleue nocturne tout en favorisant un environnement nocturne plus chaleureux et moins éblouissant. Ces luminaires DEL répondent donc parfaitement aux exigences de la réglementation contrôlant l'éclairage extérieur dans la réserve de ciel étoilé.

Cette installation innovatrice réalisée par la municipalité de Saint-Ludger démontre ainsi qu'il est possible de déployer la technologie DEL sur nos territoires sans mettre en péril le ciel étoilé et l'environnement nocturne avec de la lumière blanche. Apprécié par les autorités et les citoyens, le nouvel éclairage montre encore une fois qu'il est possible de contrer la pollution lumineuse tout en répondant adéquatement à notre besoin de sécurité.

Les responsables de la RICEMM rappellent à la population, aux entrepreneurs et aux municipalités de faire preuve de prudence avant d'installer des luminaires aux DEL blanches sur le territoire de la réserve de ciel étoilé car ceux-ci sont généralement interdits par la réglementation présentement en vigueur, sauf dans certaines circonstances et pour certains usages spécifiques comme les terrains de sport ou certains étalages commerciaux. Plusieurs dispositifs à DEL ambrées sont maintenant disponibles sur le marché.

La nuit est essentielle à la vie; œuvrons à la préserver. *Pour en savoir plus : ricemm.org*

- 30 -

Source :

Sébastien Giguère | Coordonnateur scientifique
Parc national du Mont-Mégantic /
ASTROLab du Mont-Mégantic /
Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic
189, route du Parc, Notre-Dame-des-Bois,
(Québec) J0B 2E0
(819) 888-2941, poste 223
giguere.sebastien@sepaq.com
www.parcsquebec.com
www.astrolab.qc.ca
www.ricemm.org

